

**Vallée Sud
HABITAT**

Grand Paris

N° CA-02/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026**

Le 12 février 2026 à 16h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 janvier 2026, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD (à partir du point n°4), Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE (à partir du point n°11), Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Christophe RENDU, Rahma GHIATOU, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Véronique DE LA TOUANNE à Christine QUILLERY, Anthony REYNAUD à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Martine BAGDASSARIAN.

Étaient absents excusés : Zaneta WOZNIAK, Malika BELARBI, Jean-François COUET.

Était excusé avec voix consultative : Pierrick SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Anthony DAHAN, Directeur de l'Habitat ; Julie HARROUET, Responsable des Achats ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante Polyvalente.

Objet : Validation du protocole local relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FEVRIER 2026
DÉLIBERATION

Objet : Validation du protocole local relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Décret n°2022-613 du 22 avril 2022 et le Décret n°2023-155 du 3 mars 2023,

Entendu qu'entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026, devront être organisées les élections des représentants des locataires au sein du conseil d'administration de Vallée Sud Habitat, conformément à l'article R421-7 du code de la construction et de l'habitation,

Vu le protocole national relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires aux conseils d'administration des Offices Publics de l'Habitat, signé le 12 septembre 2025,

Considérant que l'Office a organisé une concertation le 20 janvier 2026 avec les organisations mentionnées à l'article L421-9 du CCH, les sections, associations de locataires et représentants des locataires présents sur le patrimoine de Vallée Sud Habitat,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

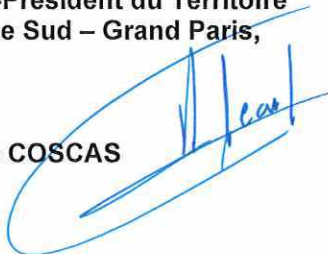
Approuve le protocole local relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, Vallée Sud Habitat,

Autorise la Directrice Générale à signer le protocole local.

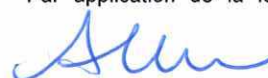
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Yves COSCAS



Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 17 février 2026
Reçue en Préfecture le 16 février 2026
Certifiée exécutoire le 17 février 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982



Véronique ALBERT
Directrice Générale